QUAND LES TRADUCTEURS S'ÉDITENT

Édition et traduction ne sont pas deux mondes professionnels séparés. Les éditeurs qui traduisent à leurs moments perdus et les traducteurs travaillant dans l'édition se comptent par dizaines. Mais qu'un traducteur fonde sa propre maison d'édition pour publier son travail, voilà qui est rarissime. Pourtant, quelle tentation... Qui parmi nous n'a jamais pesté contre tel ou tel de ses éditeurs? Qui ne s'est jamais dit: Si seulement j'étais à sa place, le boulot serait moins mal fait — ou du moins je serais mieux traité? Seul maître à bord... Un rêve!

Certains n'ont pas seulement rêvé: ils sont passés à l'acte. Nous connaissons même un confrère qui met en livres ses traductions de poésie, qui les vend, et – tenez-vous bien – qui en vit! (Chichement, reconnaît-il.) Nous avions prévu ce dossier en pensant à lui, dans l'espoir qu'il nous livrerait les ficelles de son double métier. Malheureusement, cet oiseau rare, qui ne souhaite pas faire de petits, a préféré garder le silence et l'anonymat.

Claude Ernoult et Michel Volkovitch, eux, ont accepté de se raconter. Leurs deux expériences, moins ambitieuses, donneront peut-être des idées aux uns ou décourageront les autres. Elles permettront du moins à tous de se poser deux ou trois questions importantes sur l'avenir du livre et de ceux qui le servent.

Claude Ernoult

Éditions Des Moires

TransLittérature : Comment es-tu devenu éditeur ?

Claude Ernoult: En 1976, Pierre-Jean Oswald, qui venait d'éditer mon premier recueil de poésie, m'a annoncé qu'il faisait faillite et que je pouvais récupérer les feuilles déjà imprimées qu'il n'avait pas encore brochées. J'ai décidé de les publier moi-même, en choisissant pour mes éditions le nom qu'elles ont gardé depuis lors: Des Moires. Puis je me suis interrompu pendant quatorze ans, jusqu'en 1990 où j'ai pris ma retraite. Alors, pour m'occuper, je me suis mis à éditer mes poèmes, ceux d'un ami, un recueil de mes traductions de poésie russe en édition bilingue...

TL: Entre-temps tu avais déjà traduit pour d'autres éditeurs...

C.E.: Oui, notamment des poésies de Pouchkine parues à l'Âge d'Homme, et les *Vingt sonnets pour Marie Stuart* de Brodsky, d'abord publiés en revue, que Gallimard a repris sous le titre *Le talisman* quand Brodsky a reçu le prix Nobel.

TL : Avec quel matériel as-tu démarré?

C.E.: Celui que j'ai gardé par la suite: un ordinateur MacIntosh et une imprimante. Quelque temps plus tard j'ai retrouvé un vieil ami, Salah Stétié, poète reconnu, qui m'a proposé un de ses textes. C'est là que j'ai commencé à faire de l'édition de qualité. J'ai choisi pour l'occasion un beau papier, une belle couverture, et j'ai trouvé le format auquel je suis resté fidèle: 14 cm de large sur 15 de haut. Après ce premier texte, Stétié m'en a proposé un autre, et ensuite les choses sont venues d'elles-mêmes: d'autres poètes, amis de Stétié, m'ont donné leurs textes, et j'arrive actuellement au numéro 40 de ma collection.

TL : Combien de traductions as-tu à ton catalogue ?

C.E.: Très peu, et rien que les miennes. Mais j'ai publié aussi un livre de

poésie russe en russe, à l'occasion de la venue du poète à Paris pour une lecture.

TL: Quel est ton statut?

C.E. Des Moires est une association loi de 1901. J'ai adopté une structure familiale : la trésorière est ma femme, la secrétaire générale l'une de mes filles.

TL: Ton budget?

C.E.: N'en parlons pas! Je me refuse à tenir une comptabilité précise. J'ai fait beaucoup de gestion dans ma vie, je n'ai plus envie. Je vends quelques livres, ce qui me permet d'acheter du papier ou de remplacer un disque dur défaillant, mais au bout du compte j'y suis de ma poche, naturellement.

TL: Reçois-tu des subventions?

C.E. : Cela m'est arrivé une fois, pour un livre que j'ai fait imprimer par quelqu'un d'autre. Mais le CNL n'accorde pas d'aide à la publication quand on s'auto-imprime.

TL: Quels sont tes tirages?

C.E.: Je me limite à 150 exemplaires. Au départ j'en remettais trente à l'auteur, mais je suis descendu à dix, car les affaires ne suivent pas. Je n'achète pas le copyright, qui reste la propriété de l'auteur.

TL: Et pour la diffusion?

C.E.: Elle est, disons, amicale. Je me suis battu avec Electre, qui considérait que mes livres n'étaient pas des livres : pas assez de pages, faibles tirages... Ils ont fini par céder quand ils ont vu que des auteurs de qualité venaient chez moi.

TL : Comment te débrouilles-tu pour les reliures ?

C.E.: Je fais deux types d'ouvrages. D'une part, des cahiers pliés que je perfore et que ma femme coud avec une grosse ficelle bleue. D'autre part, des dos carrés, que j'agrafe et colle moi-même. J'ai pour cela un atelier qui occupe une pièce de mon appartement, et où le massicot tient beaucoup de place.

TL : Penses-tu que ton expérience d'édition et d'auto-édition peut être généralisée ?

C.E.: Oui, dans la mesure où les ouvrages restent de dimension réduite ; sinon le coût est trop lourd. Mes livres, par exemple, ont entre 30 et 100 pages. Ce qui exclut les romans. J'ai publié essentiellement de la poésie, une pièce de théâtre et une nouvelle.

TL: Les critiques savent-ils que tu existes?

C.E.: Pour avoir un peu de presse, il faut évidemment se battre! Mais cela m'arrive parfois.

TL: Les nouvelles technologies vont-elles changer quelque chose?

C.E.: Je ne suis pas sûr qu'elles puissent vraiment remplacer le livre. Quant à les utiliser moi-même, je vois un gros obstacle : celui des droits, qui deviennent impossibles à gérer.

TL: Quels sont tes projets d'éditeur?

C.E. : Je crains que mon quarantième ouvrage ne soit aussi le dernier. Les coûts deviennent prohibitifs. On peut perdre jusqu'à une certaine somme, mais il faut savoir s'arrêter.

Propos recueillis par Sacha Marounian